

Image not found or type unknown



pension alimentaire enfant majeur

Par **natnatic**, le **15/11/2009** à **12:58**

Bonjour, ma fille, pour laquelle je verse 119 euros de pension alimentaire (jugement séparation juillet 1997) et majeure depuis le 6 mars 2009. Depuis, je lui verse directement la pension, en ai-je le droit? D'autre part, sa mère m'affirme qu'elle est étudiante, mais ne veut pas me fournir de justificatif de scolarité, n'ayant aucun contact avec elle, je ne peux rien vérifier, ni si elle est étudiante, ni si elle travaille! Je souhaiterais savoir pendant combien de temps je vais encore verser la pension et comment faire pour me renseigner tout en restant dans mon droit.

J'espère vraiment que vous allez me répondre, car jusqu'à maintenant, mes questions sur d'autres sites sont restées sans réponse